



**PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**

FICHE : 5.0

**DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME**

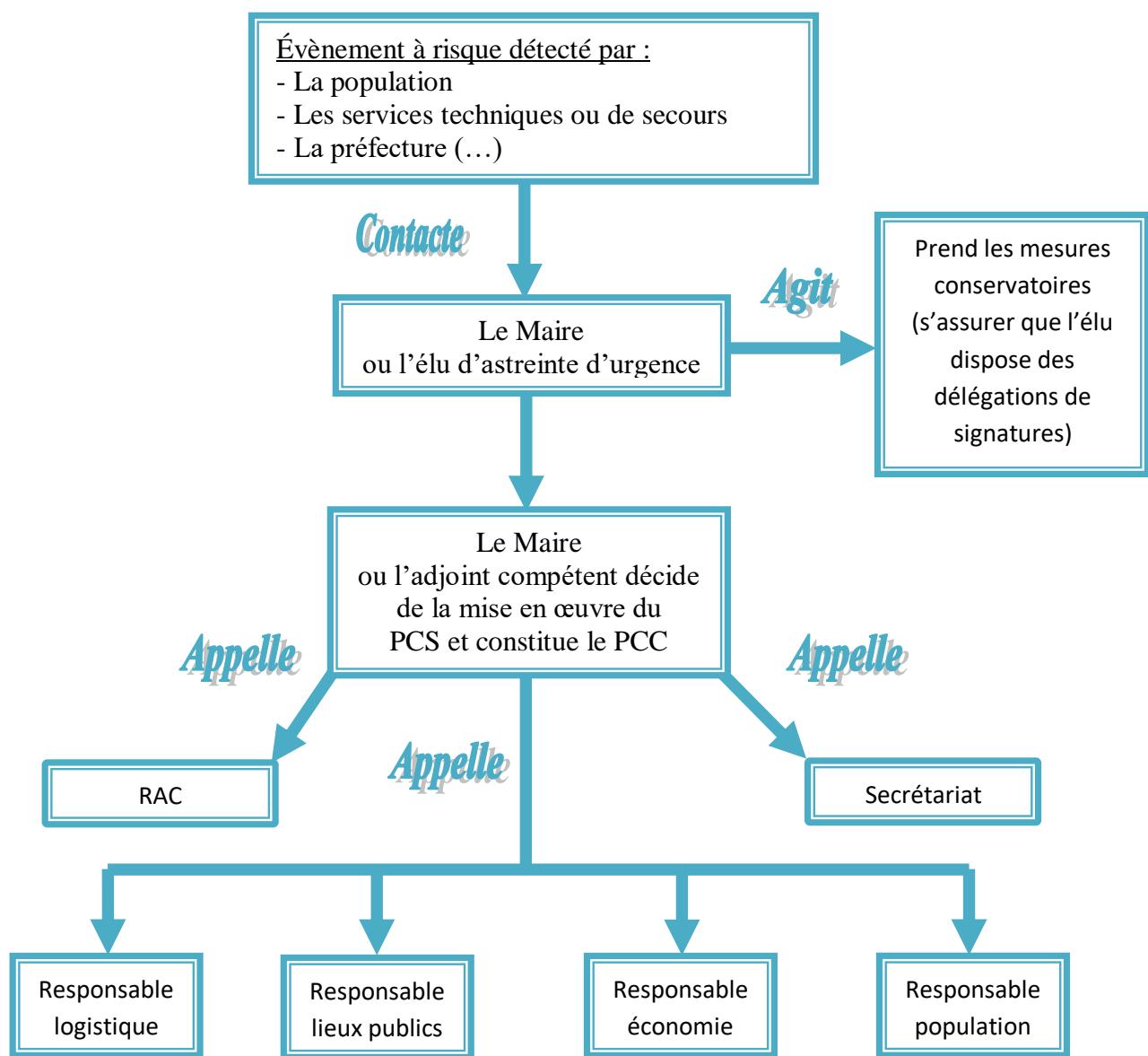
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

CHAPITRE 5

L'ALERTE

LA RÉCEPTION DE L'ALERTE

Schéma d'activation du PCC :





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 5.2

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LA DIFFUSION DE L'ALERTE

Les objectifs sont :

- Informer la population de la survenue ou de l'imminence d'un évènement de sécurité civile
- Informer la population du comportement qu'elle doit adopter

Les moyens d'alerte à utiliser :

- Mégaphone
- Site internet : www.rouxmesnil-bouteilles.fr
- PanneauPocket
- Radios locales

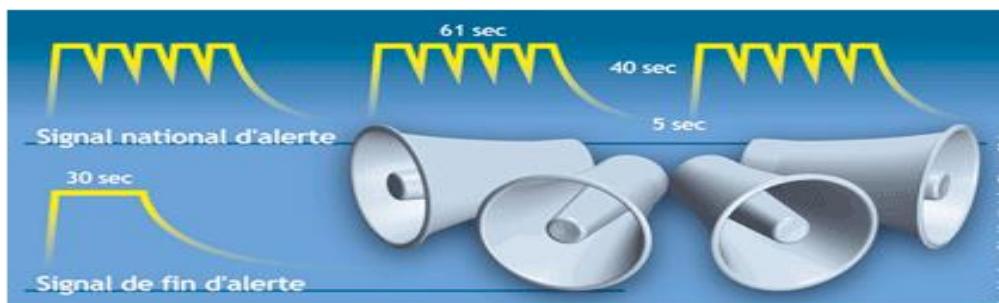
La composition du message d'alerte :

Le message d'alerte doit préciser :

- La nature de l'accident
- Les consignes de sécurité à suivre
- Les moyens de se tenir informé de la situation
- S'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et préciser que les personnes doivent prendre un minimum d'affaires personnelles, dont leurs papiers d'identité.



LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



Le signal national d'alerte (SNA) est un des moyens d'alerte mis en place pour avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux ou locaux de radio ou de télévision des sociétés nationales de programmes Radio France, France 3 et Réseau France Outre-mer.

Le SNA peut être émis par :

- Des sirènes électromécaniques qui étaient utilisées lors de la seconde guerre mondiale pour alerter la population d'une menace aérienne. Ces sirènes sont situées dans les communes.
- Des sirènes électroniques (utilisées pour les Plans Particuliers d'Intervention) localisées sur les sites SEVESO ou nucléaires.

Les mesures d'alerte sont déclenchées sur décision du Premier Ministre, des Préfets de département et, à Paris, du Préfet de police, ou des maires qui informent sans délai le Préfet de département.

Concernant les installations à risques (SEVESO ou nucléaires), les mesures d'alerte peuvent être déclenchées par l'exploitant dans les conditions fixées par le Préfet de département.

Jusqu'en mars 2007, les caractéristiques du SNA étaient définies par le décret n° 90-394 du 11 mai 1990. Le problème venait du fait que les sirènes électromécaniques ne pouvaient techniquement pas émettre le son défini par ce décret. La population pouvait entendre deux sons différents pour le SNA.

Dans le but d'harmoniser les signaux, le Ministère de l'intérieur a décidé de modifier le SNA afin que les sirènes électroniques reproduisent le son des sirènes du réseau national d'alerte (RNA).

Pour ce qui est du nouveau SNA, le signal de début d'alerte consiste en trois cycles successifs d'une durée d'1 minute et 41 secondes chacun, et séparés par un intervalle de 5 secondes.

Le signal de fin d'alerte n'a pas changé. C'est un son constant de 30 secondes.

Le nouveau SNA peut être écouté sur le site : www.interieur.gouv.fr

Les essais de sirènes du RNA se déroulent le premier mercredi de chaque mois à 12H00. Le signal d'essai ne dure qu'1 minute.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 5.4

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ/RISQUES NATURELS



Le Risque Inondation



Le Risque Mouvement de Terrain



évacuez l'habitation si elle est menacée

éloignez-vous de la zone instable



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 5.5

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ/RISQUES TECHNOLOGIQUES



Le Risque Industriel



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur

écoutez
la radio

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

ne fumez pas

libérez les lignes
pour les secours



Le Risque Nucléaire



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur

écoutez
la radio

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

ne fumez pas

libérez les lignes
pour les secours



Le Risque Transports de Matières Dangereuses



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur

écoutez
la radio

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

ne fumez pas

libérez les lignes
pour les secours



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 5.6

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

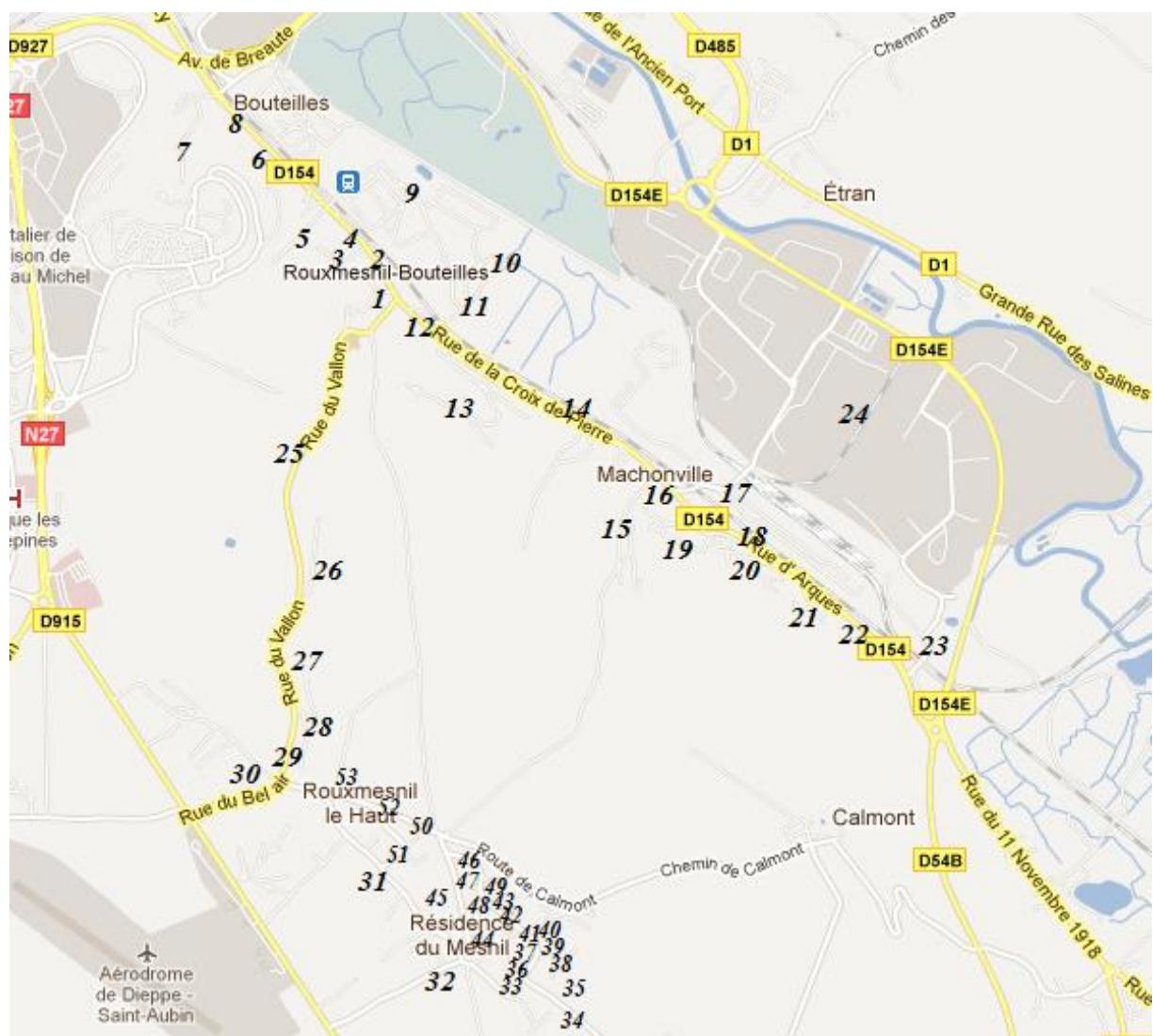
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LES MOYENS D'ALERTE

- Radios locales
- Site internet : www.rouxmesnil-bouteilles.fr
- PanneauPocket : C'est une application mobile permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel
- Mégaphone : Le mégaphone se trouve dans la réserve de la mairie, situé à droite de l'entrée principale, au-dessus du placard d'archivage des revues. Ce local n'est pas fermé à clé.
Le circuit que devra réaliser la personne chargée de l'alerte par véhicule, se trouve sur les fiches 5.7, 5.8, 5.9, 5.10 et 5.11.
Dans la mesure où il est présent lors du sinistre, cette tâche est à charge du garde-champêtre. Il agira sur ordre du responsable des secours. Si possible, afin de faciliter la diffusion, il sera accompagné d'un agent communal.

LE CIRCUIT D'ALERTE

Cartographie :





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 5.8

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LE CIRCUIT D'ALERTE

Liste des rues :

1) Rue du Champ de Courses

- ↳ Mairie
- ↳ Espace des Saulniers (en construction)
- ↳ Cabinet d'esthétique (en construction)
- ↳ Cabinet d'ostéopathe (en construction)
- ↳ Cabinet d'infirmières libérales (en construction)
- ↳ Fleuriste (en construction)

2) 15, 15bis, 17 et 21, Rue du Champ de Courses

- ↳ Logements
- ↳ Cycles Gourgand
- ↳ Hydrautech
- ↳ Art' Mony Pub
- ↳ La boulangerie du Prieuré

3) Résidence Le Prieuré

4) Du 26 au 41, Rue du Champ de Courses

- ↳ Logements

5) Impasse de la Cavée.

- ↳ Logements

6) Du 42 au 76, Rue du Champ de Courses

- ↳ Logements

7) Résidence Rosendal (Gardien)

- ↳ Logements

8) Du 71 au 43, Rue du Champ de Courses

- ↳ Logements

9) Rue des Jardiniers

- ↳ Du 26 au 40 et le n° 51 (Maison isolée)
- ↳ Salle Corentin Ansquer
- ↳ Sall'Inn
- ↳ Salle de basket
- ↳ Salle de tennis
- ↳ Gymnase/Salle polyvalente



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 5.9

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LE CIRCUIT D'ALERTE

10) Résidence Les Vertes Salines

- ↳ Du 1 au 21 et du 2 au 4
- ↳ Du 23 au 43
- ↳ Du 6 au 18 et du 45 au 49
- ↳ Du 89 au 81 et du 46 au 36
- ↳ Du 79 au 7
- ↳ Du 73 au 51 et du 34 au 20

11) 16, 11, 15 et 2 Rue des Salines

12) Rue de la Croix de Pierre

- ↳ Résidence Bernesault (5 appartements)
- ↳ Du 1 au 11 et du 2 au 10
- ↳ N° 20 (L'Éolienne)
- ↳ N° 22

13) Résidence Emmanuelle

- ↳ 2 immeubles (A et B)
- ↳ Maisons

14) Rue de la Croix de Pierre

- ↳ Résidence Les Cépées
- ↳ Du 39 au 101 et du 68 au 92

15) Cité Petit et Chemin de la Colline

16) Rue de la Croix de Pierre

- ↳ Du 103 au 105
- ↳ Du 102 (Le Ch'timi) au 108 (Cabinet médical)

17) 6, Rue de la Gare, 6 et 38, Chemin des Aubépines (Galloo SRM)

18) Rue d'Arques

- ↳ Du 1 au 39 et du 2 au 8

19) Résidences Bellevue, Balcon et Les Coteaux

20) Résidence Bel Horizon

21) Résidence Le Panorama



**PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**

FICHE : 5.10

**DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME**

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LE CIRCUIT D'ALERTE

22) Rue d'Arques

↳ Du 81 au 107

23) Rue des Prairies

24) Zone Industrielle Louis Delaporte.

↳ Voies F, E, C, B, A, chemin départemental 154, voie D

25) Rue du Vallon.

↳ Du 4 au 106 et les n° 21, 25 et 27

26) Sente des Ajoncs

27) Rue du Vallon

↳ Du 108 au 126

28) Résidence Nicolas Saint-Saëns

29) 177, Rue du Vallon

30) Rue de l'Etoile

↳ 2 maisons.

31) Rue du Frêne

↳ Du 4 au 90.

32) Résidence Le Mesnil

33) Rue du Frêne

↳ N° 92 et 95

34) Rue de Gruchet

35) Résidence les Beaux Sites

36) Allée des Troglodytes

37) Avenue des Oiseaux

↳ Les N°13 et 15 et du 36 au 32



**PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**

FICHE : 5.11

**DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME**

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LE CIRCUIT D'ALERTE

38) Allée des Bergeronnettes

39) Avenue des Oiseaux

↳ N° 11, 9 et 30

40) Allée des Perdrix

41) Avenue des Oiseaux

↳ N° 26 et 28

42) Place des Martinets et Place des Colibris

43) Avenue des Oiseaux

↳ N° 24 et 22

44) Allée des Roitelets

45) Chemin des violettes

46) Avenue des Oiseaux

↳ Du 1 au 7 et du 2 au 14

47) Allée des Coucous

48) Avenue des Oiseaux

↳ N° 18 et 20.

49) Allée des Tourterelles

50) 37, Rue des Trois Chênes

51) Résidence Saint-Denis

52) Résidence les Trois Chênes

53) 4, Rue des Trois Chênes



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 5.12

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LES MOYENS

Liste des moyens recensés

Véhicules :

Type de véhicules	Immatriculation	Places	Noms et prénom du détenteur
FIAT PANDA	FS-613-DF	5	Service Administratif
DACIA DOKKER	DB-602-TA	2	Services Techniques
RENAULT KANGOO	EH-619-RW	2	Services Techniques
CITROËN BERLINGO	825 VH 76	5	Garde Champêtre
DACIA LOGAN	AN-464-HQ	2	Responsable des Services Techniques

Matériel :

Type	Lieu de stockage	Personne à contacter
BALAYEUSE NILFISK		
RENAULT MAXITY (AM-8369-CM)		
TRACTEUR CASE INTERNAT (4337 NS 76)		
TRACTEUR JOHN DEERE (BE-416-LT 76)		
TRACTEUR CLAAS ATOS 340 (ES-932-FA)		
TRACTEUR KUBOTA (4004 ZG 76)		
TRACTEUR KUBOTA (6582 YQ 76)		
REMORQUE OUEST ABRI (2368 NV 76)	Local des Services Techniques Rue des Salines	Responsable des Services Techniques
REMORQUE LIDER (DC-959-KP)		
LAME DE DÉNEIGEMENT		
REMORQUE DAUDIN/ CITERNE À EAU (6284 RW 76)		
REMORQUE DEVES (3327 VV 76)		

Matériel à prévoir

- Téléphone filaire
- Tableau et feutres



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE : 5.13

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE-1

LES MOYENS

Liste des lieux d'hébergement :

Type d'établissement et adresse	Surface (m ²)	Disponibilité	Capacité d'accueil	Matériel de couchage	Restauration pouvant être assurée	Matériel pour cuisiner/réchauffer	Chaussage, sanitaire, eau
Salle Corentin Ansquer	800	Toute l'année	400	Non	Oui	Oui	Oui
Sall'Inn	150	Toute l'année	120	Non	Oui	Oui	Oui
Basket	400	Toute l'année	200	Non	Non	Oui	Oui
Gymnase/Salle polyvalente	300	Toute l'année	75	Non	Non	Non	Oui
Tennis	300	Toute l'année	150	Non	Non	Non	Oui
Ecole primaire La Salicorne (Rue du Vallon)	180	Hors école	120	Non	Non	Non	Oui
Ecole maternelle Les Farfadets (Rue du Vallon)	180	Hors école	60	Oui (20 petits)	Non	Non	Oui
Cantine scolaire	178	Toute l'année	200	Non	Oui	Non	Oui
Espace des Saulniers	89	Toute l'année	80	Non	Oui	Oui	Oui